

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Étaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Arnaud BROSSET, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Alexandre MEHEUST, Louis-Joseph FOURNIER, Aurélien MEHEUST, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Isabelle COQUELLE-RICQ a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Valérie MAIDON a donné pouvoir à Philippe GEVREY
Camille FAULQUE a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Louis LE PIVAIN
Claire GEAY a donné pouvoir à Jane-Marie HERMANN
Arnaud LANSELLE a donné pouvoir à Louis-Joseph FOURNIER

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

DÉSIGNE comme secrétaire de séance : Vincent GUILLON

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024 :

Mr LEBRUN : « y a-t-il des questions, des remarques ? »

Mme EGAL : « Oui, je vous propose une modification. J'avais parlé de l'accès au parc de Bon Repos, la phrase était mal libellée et je propose la rédaction suivante : « je souhaiterais évidemment que ce projet permette un accès à l'ensemble du parc pour les personnes à mobilité réduite ».

Mr LEBRUN : « D'accord, merci. »

LE CONSEIL

APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024.

Mr LEBRUN : « La séance d'aujourd'hui comporte deux sujets qui vous sont présentés : d'abord le Débat d'Orientations Budgétaires et le deuxième, une délibération qu'il faut actualiser.

Avant l'introduction et la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires par Jean-Michel ISSAKIDIS, je vais rappeler qu'un Débat d'Orientations Budgétaires est bien un débat sur les orientations et non sur le budget. C'est l'occasion d'évoquer les grandes masses, le Plan Pluriannuel d'Investissement et différents points réglementaires, notamment sur le personnel.

Il n'est pas exclu que les chiffres qui vous sont présentés soient amenés à être modifiés dans le mois suivant si des éléments nouveaux apparaissent. Nous sommes dans une période quelque peu troublée et les choses peuvent évoluer d'un jour à l'autre même si la France est désormais dotée d'un budget.

Mr ISSAKIDIS, Maire Adjoint aux Finances, je vous donne la parole.

1) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET VILLE 2025

Mr ISSAKIDIS : « Nous commençons par rappeler la liste des obligations réglementaires qui sont faites aux communes pour la présentation du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Nous allons évoquer le contexte autour de ce DOB parce qu'il s'impose à nous.

Le budget de l'Etat reproduit un déficit en spirale qui induit un contexte national qui ne laisse pas présager une bonne évolution des choses.

Il y a des constantes dont la dette du pays qui est colossale.

Je vous ai amené un billet de 50 €. Un billet de 50 € fait 0,12 mm d'épaisseur. Je me suis amusé à faire un petit calcul : si vous prenez 3 300 milliards d'€ de dette, vous l'empilez en billets de 50 €, cela fait 66 milliards de billets de 50 €, soit 7 920 km : la distance de Paris à Bombay.

Plus sérieusement, c'est assez grave, parce que cette dette est un sac de pierres sur notre dos, pas seulement celui des collectivités.

Le budget 2025 de l'Etat, c'est plus de 320 milliards d'€ d'emprunt, dont 60 milliards d'€ au service de la dette. Et la France emprunte à 10 ans pour rembourser les emprunts plus anciens tout en continuant à emprunter.

Il y a plusieurs dangers : un big-bang des marchés financiers et une perte de souveraineté. Pourquoi ? Parce que, en 2024, 77 % de la dette française a été achetée par des fonds étrangers.

Nous avons un déficit du commerce extérieur abyssal, une balance des paiements déficitaire. Avec 77 % de dette extérieure détenue par des étrangers, nous ne sommes pas à l'abri d'une austérité surprise.

L'autre danger est le sous-investissement, puisqu'avec 60 milliards d'€ de services de la dette, la recherche et le développement, les infrastructures, le développement économique, - tout ce qui nécessite des investissements - va être amoindri. Or les collectivités locales sont à l'origine de 75 % de l'investissement.

J'ai fait le calcul : on fait porter environ 49 000 à 50 000 € de dette par habitant, tout âge confondu.

Il y a quand même quelques options pour s'en sortir, nous y reviendrons un peu plus loin.

Malheureusement, la plupart des hypothèses qui ont été retenues dans l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires sont périmées aujourd'hui. Ainsi, la croissance a été revue, elle est plutôt entre 0,7 et 0,8% et non pas de 0,9% comme nous en parlions et l'inflation serait de l'ordre de 1,7%. Reste aussi la question de la réévaluation des taux de TVA.

Nous avons aussi une fluctuation d'un certain nombre d'indicateurs, comme ceux de l'énergie, très liés à la conjoncture internationale et qui nous impactent.

Le dernier danger qui pèse sur nous est lié au PIB. Si les taux d'intérêt de notre dette arrivaient à 4,85 % (aujourd'hui on est à 3,3 ou 3,4 %), le surcoût de la dette annulerait entièrement la croissance.

Nous aurions un jeu à la somme nulle : toute croissance du PIB supplémentaire qui apparaîtrait serait annulée par la charge de la dette supplémentaire, du fait de l'augmentation des taux d'intérêt et nous ne pourrions plus investir.

Il y a cependant deux portes de sortie possibles, qui ne sont pas de notre ressort.

- La première serait une union budgétaire européenne qui suppose une union politique.
- L'autre solution possible s'appelle la monnaie volontaire. Dans ce système, la Banque Centrale Européenne finance directement les entreprises, les collectivités, sans intermédiaire. Cela suppose que nos partenaires européens acceptent.

La diapositive suivante a été réajustée : il est mentionné que les Administrations Publiques Locales seraient mises à contribution à hauteur de 5 milliards d'€. Ce chiffre a été ramené à 2,2 milliards d'€ : cette contribution des collectivités locales pèse très peu, 7 à 8 % dans l'endettement du pays, tandis que l'État à lui seul pèse 92 %.

Nous retrouvons le poids de la dette des collectivités locales dans la dette globale. Contrairement aux discours que l'on entend, on est passé de 32 % à 8 %.

Nous avons posé des hypothèses en fonctionnement, et en investissement qui prennent en compte le contexte social, budgétaire et géopolitique chahuté.

Face à tout ça, quelle orientation budgétaire proposer ? Pour cette année je vous propose de – je l'ai écrit comme cela – « pirater l'incertitude ».

Je vais donner un exemple : c'est le fait de ne pas avoir de stratégie budgétaire définitive tout en ne s'interdisant pas d'en avoir une autre : servir nos orientations, en changeant de stratégie budgétaire au fil de l'eau.

Les orientations budgétaires sont celles qui vous sont présentées : nous retrouvons un certain nombre d'orientations que nous avons les années précédentes avec une constance dans l'effort et dans la volonté de réaliser un certain nombre de choses.

Pour que cela fonctionne, il faudra que l'on garde un certain nombre de caps et c'est un peu la proposition que je fais en appui de cette approche budgétaire : nous ne prenons pas de stratégie, mais nous ne nous interdisons pas d'en prendre une quelconque en fonction de ce que l'on constatera, avec quelques constantes pour servir nos objectifs.

Malgré toutes ces incertitudes, nous avons réussi à faire une épure budgétaire qui vous est livrée.

Nous dégagerions un autofinancement. Vous avez le solde d'investissement à hauteur de 15 300 000 €.

Ce solde négatif de 15,3 millions d'€ ne doit pas vous inquiéter parce que nous mettrons un emprunt budgétaire de 15,3 millions d'€ pour équilibrer et nous avons un fonds de roulement issu, heureusement, de la gestion vertueuse des décennies précédentes cumulée jusqu'à ce jour.

Dans le contexte de ce Débat d'Orientations Budgétaires, il y aura probablement un certain nombre de choses à développer comme, par exemple, introduire une notion de rendement de la dépense, renforcer nos compétences « achat » et mesurer l'efficacité de la dépense. Par exemple, quelque chose qui ne fonctionne pas pendant deux ans, est-ce qu'on le réforme, est-ce qu'on l'abandonne?

Voilà les éléments structurants d'épure d'un futur budget qui, évidemment, sera affiné.

Il vous est présenté le détail des postes de dépenses les plus importants et le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Vous remarquerez que le PPI communal est sur cinq ans à la différence de celui de l'Etat.

Pour financer les investissements, nous pouvons compter sur les cessions, les subventions qui viennent du Département, de la Préfecture mais avec des aléas. Nous essayons de poser les éléments chiffrés dont nous disposons à ce jour.

Encore une fois, ces chiffres seront affinés lors du budget.

Concernant l'endettement, trois lignes d'emprunt vous sont présentées.

En 2024, les intérêts s'élèvent à 368 000 € et nous avons amorti 923 000 €. Nous avons un emprunt revolving qui date de 2005, adossé à l'Euribor.

En janvier 2025, l'Euribor était à 2,91 %, ce n'est pas un taux délirant.

Projetant cela sur plusieurs années, vous voyez la courbe du haut qui vous montre l'extinction de l'encours de dette, avec la partie variable qui renvoie à l'emprunt revolving qui s'éteint de proche en proche.

Dans le graphique qui est en dessous, vous retrouvez la même courbe temporelle avec, cette fois-ci, une évolution des annuités.

Nous ne sommes pas sur une trajectoire en spirale folle comme l'État, puisque l'on voit à un certain horizon, une capacité à faire, une capacité à investir. C'est pour cela que ce graphique est intéressant.

Nous poursuivons avec la structure d'emploi, la masse salariale par filière. Vous verrez que dans une collectivité territoriale, il n'y a que des choses utiles, des filières utiles : médico-social, animation, culturel, police, etc.

Les deux autres slides retracent l'historique de l'évolution de la masse salariale sur les dernières années, la structure salariale présentée en fonction des postes de dépense, le prévisionnel 2024 et le compte administratif de la Ville.

Je terminerai avec une phrase ou deux. J'ai été particulièrement interpellé par la façon dont, dans ce pays, on a réussi à faire les Jeux Olympiques et rénover Notre-Dame de Paris. Je me suis demandé comment on avait fait.

En dépit des sacs de pierres que l'on nous met sur le dos, nous avons réussi deux exploits magnifiques, avec des dispositifs dérogatoires.

Je me disais « ce n'est pas foutu, s'il y a un sursaut, si on arrive à faire à une grande échelle, à l'échelle du pays, ce qui peut se faire ponctuellement, on se sortirait probablement de tout cela ».

On passerait peut-être alors véritablement dans le XXI^e siècle, mais c'est une autre histoire. »

Mr LEBRUN : « Merci de cette présentation, de ce large tour d'horizon.

Ce qu'il faut retenir en synthèse avant de lancer le débat : les orientations budgétaires ne sont pas très différentes des années passées. Nous prévoyons des augmentations de nos dépenses, mais de façon très limitée et souvent contraintes par des décisions de l'État, notamment sur les frais de personnel avec l'augmentation des cotisations de retraite pour les fonctionnaires.

Nous affichons une légère augmentation de nos dépenses de fonctionnement, quasiment un maintien.

Vous constaterez que certains contrats évoluent de façon importante, notamment les contrats de nettoyage des bâtiments du fait de la situation du secteur.

L'autre point à noter est que l'on cherche à atteindre un équilibre budgétaire, un suréquilibre budgétaire – on va l'appeler comme cela – nous permettant de voir l'avenir de la façon la plus sereine possible, pour financer notre Plan Pluriannuel d'Investissement extrêmement ambitieux sur ce mandat.

Nous avons lancé des projets très lourds qu'il faut financer. Il faut rembourser les emprunts que nous avons contractés pour pouvoir, au-delà de 2026, confier des clés à des équipes municipales successives sans alourdir le plan de l'endettement.

C'est un point essentiel et j'ai tenu à fixer un cap d'Épargne nette, c'est-à-dire après remboursement d'emprunt, qui soit de l'ordre de 3 millions d'€ chaque année. C'est un objectif budgétaire et je souhaite qu'évidemment cet objectif soit dépassé en réel. Et là, je m'adresse à la Directrice Générale des Services et à tous les services il faudra que le budget ne soit pas le montant de l'enveloppe à atteindre : c'est une enveloppe de dépenses maximales. Si l'on peut faire en dessous, ce n'est pas plus mal.

C'est un point essentiel qui permettra de dire qu'avec les 3 millions d'€ d'Épargne nette, nous pouvons assumer les dépenses que nous avons envisagées : en dessous, cela va être difficile.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'il y a d'autres communes qui ont déjà voté leur budget ; les villes dans cette situation vont devoir voter des budgets rectificatifs. Il est prudent d'attendre encore un peu. Vous pouvez me faire confiance pour faire en sorte que ce budget soit respecté et adapté le cas échéant.

Un dernier point : dans le projet de budget prévu par le gouvernement Barnier, des prélèvements sur les collectivités locales étaient identifiés pour un montant de 5 millions d'€ et concernaient les collectivités avec des recettes supérieures à 40 millions d'€ ; nous échappions à ce prélèvement.

Il se trouve que cela a été modifié et cette règle des 40 millions d'€ a disparu : toutes les collectivités sont désormais concernées. Nous avons donc appris, il y a quelques semaines, que Viroflay allait être appelée à plus de 200 000 € dans la conception d'un fonds de réserve.

Jean-Michel ISSAKIDIS a parfois des envolées un peu lyriques, je suis certes un peu plus pragmatique, mais je ne crois pas à la promesse qui nous est faite que ce fonds de réserve prélevé sur nos recettes 2025 serait remboursé aux collectivités locales par tiers à partir de 2026.

Je ne vois pas, en 2026, comment la situation financière de la France pourrait s'améliorer. On vous dit - *on vous compense telle chose* - , c'est exactement comme pour la taxe d'habitation : une compensation est toujours amenée à diminuer voire à s'éteindre ultérieurement, on le vit tous les jours.

Je rappelle aussi qu'il ne faut pas compter sur les autres collectivités dans des difficultés encore pires que la nôtre : avec la disparition de la taxe d'habitation, 45 % des recettes de Versailles Grand Parc relèvent de la TVA à la discrétion, en termes de distribution, de l'État ou de ceux qui gouvernent. 45 %, vous vous rendez compte ? Nous n'avons aucun pouvoir sur le taux et la masse de la TVA au niveau local.

Des changements structurels opérés dans les années passées ont aujourd'hui des répercussions considérables sur la façon dont les collectivités locales vont devoir se financer à l'heure actuelle et dans les années à venir. »

Mr MEHEUST : « Le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 de la ville de Viroflay reflète une certaine prudence dans la gestion des finances publiques, mais il suscite des interrogations quant aux projets à long terme.

Pour aller dans le sens de la présentation qui nous a été faite, il est essentiel pour une ville d'avoir une vision claire et ambitieuse pour l'avenir. Un manque d'ambition peut donner l'impression que la Ville stagne et ne répond pas aux besoins croissants de ses citoyens.

Un contre-exemple tiré de ce Débat d'Orientations Budgétaires est la réduction de l'envergure du projet Place du marché. Si cette décision est compréhensible dans un contexte de contrainte budgétaire, elle nécessite une communication claire : les citoyens doivent être informés des raisons qui justifient ce choix et des implications à long terme pour le dynamisme économique et social de la ville.

Il serait bénéfique d'expliquer comment cette réduction s'inscrit dans une stratégie globale de développement et en quoi elle pourrait favoriser d'autres projets prioritaires.

Il est dommage que ce Débat d'Orientations Budgétaires, marqué par le contexte actuel, soit aussi contraint. La Ville a pourtant eu le courage d'avancer sur des points qui semblaient relativement risqués à l'époque, mais qui ont payé sur le long terme : en 2013, l'intégration de la technologie LED dans les éclairages publics a constitué une prise de risque pour la Ville, mais cette initiative s'est révélée payante aujourd'hui grâce aux économies réalisées et à l'amélioration de la qualité de l'éclairage.

Toutefois, rester au statu quo et ne pas faire avancer la ville représente un risque pour l'avenir. Il est crucial que Viroflay continue d'explorer des innovations et qu'elle investisse dans des projets qui répondent aux enjeux contemporains tout en favorisant la durabilité.

Un autre point qui permettrait de faire avancer notre ville serait d'intégrer la participation citoyenne comme un élément-clé du Débat d'Orientations Budgétaires : impliquer les citoyens dans le processus décisionnel permet de recueillir des avis diversifiés et de mieux cerner les priorités de la communauté.

Cette approche favorise une plus grande transparence et renforce la légitimité des décisions prises. De plus, en engageant les habitants, la Ville peut susciter un sentiment d'appartenance et d'appropriation, ce qui est essentiel pour garantir l'adhésion à des projets futurs.

La Ville avait testé cette démarche avec le Marché Leclerc qui, hélas, doit être revu à la baisse, mais elle pourrait continuer à le développer sur les mobilités douces – les choix d'investissement et le planning de réalisation restent nébuleux pour beaucoup – ou bien sur les nouvelles technologies comme l'Intelligence Artificielle.

Pour conclure, le Débat d'Orientations Budgétaires pourrait gagner en transparence et en ambition en clarifiant les choix effectués et en articulant une vision cohérente pour l'avenir de Viroflay.

Il est essentiel de susciter l'engagement des citoyens en les impliquant dans le processus décisionnel et en leur présentant des perspectives inspirantes pour le développement de leur ville. »

Mme EGAL : « En préliminaire, je vous précise qu'on parlera à trois pour éviter que cela soit monocorde.

Nous avons appelé de nos vœux qu'un vrai débat, au-delà des seules hypothèses présentées, puisse s'engager au sein du Conseil Municipal à l'occasion de cette séance consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires.

Aussi, nous commenterons quelques chiffres au cours de notre intervention, mais nous essayerons surtout de nous interroger collectivement sur les choix à venir pour notre commune. Nous regrettons bien évidemment et comme les années précédentes qu'un état de l'évolution démographique de notre ville ne figure toujours pas en introduction de cette discussion. Elle nous prive d'un diagnostic sur les attentes et nous empêche de débattre de façon consistante sur la manière d'y répondre. En effet, le débat sur les orientations budgétaires met en regard les moyens dont la Ville dispose et les besoins qu'elle doit couvrir. Le contexte national d'une part et géopolitique d'autre part fait peser des incertitudes sur nos recettes et nos dépenses.

Néanmoins, les projections pluriannuelles permettent de raisonner au-delà de la simple année, surtout sur des projets importants impactant plusieurs exercices.

Vous avez fait des hypothèses et nous partirons donc de ces chiffres, même s'ils pourraient être amenés à être modifiés en cours d'année, pour raisonner sur les choix. Nous reviendrons seulement sur certaines orientations budgétaires. »

Mme SÜBERKRÜB : « Nous soutenons, bien sûr, l'orientation 3 de sobriété et d'efficacité énergétique et nous la complétons par l'accélération de la transition énergétique. Le besoin en énergie de la ville est géré par le SIGEIF. Nous pourrions nous fixer des objectifs en termes de sobriété énergétique et disposer d'un indicateur de suivi dans les rapports annuels fournis par le SIGEIF. Comptez-vous le faire mettre en place ?

De plus, pour le bienfait de tous, nous devons agir pour réduire l'utilisation des énergies fossiles : les chaudières au fioul sont particulièrement néfastes, comme le gaz à effet de serre, la pollution de l'air, le transport. Pour les résidences avec chauffage collectif, l'arrivée de la géothermie est une alternative très intéressante, mais il reste les chaudières individuelles. Combien y en a-t-il à Viroflay ? Pourquoi la ville n'apporterait-elle pas une aide au remplacement des chaudières au fioul par une énergie plus vertueuse comme elle le fait pour l'agrandissement des portails et l'amélioration des vitrines ? »

Mme EGAL : « Par ailleurs, en écho à votre hypothèse sur l'augmentation des subventions versées aux bailleurs sociaux, il manque clairement l'orientation 9 qui a été abordée finalement par Monsieur ISSAKIDIS.

Il s'agit d'inscrire dans nos orientations : « Contribuer, sur notre commune, à la résorption de la crise du logement, tenir les engagements de notre plan de mixité sociale et réaliser le plan de logement inscrit au Plan Local de l'Habitat Intercommunal de 2024-2030 ».

La crise du logement est particulièrement importante en Île-de-France où l'offre est très inférieure aux besoins. À Viroflay, la liste des demandeurs de logements sociaux est longue. La Ville, aidée par l'EPFIF, a saisi plusieurs opportunités pour rénover des bâtiments rue Rieussec, boulevard de la Libération, sente de l'ancienne Cascade et créer du logement social. Nous soutenons cette démarche.

Or, l'arrêt actuel du financement du logement social par le Département, la réduction possible des aides de l'État à la rénovation énergétique conduisent à nous interroger sur la part que la Ville doit consacrer au financement de projets de logements sociaux et/ou à la rénovation énergétique du parc existant.

Or cette question n'est pas posée dans le DOB. Le 26 septembre, nous avons validé une subvention d'équilibre de 200 000 € pour la transformation en 32 logements sociaux d'un immeuble de bureaux, avenue du Général Leclerc. Le coût total de ce projet est de 8,3 millions d'€.

Or, par exemple, la Ville consacre 8,7 millions d'€ au projet de réaménagement du village et de la place de la Fête. Rapprocher ces deux chiffres pourrait nous interroger sur nos priorités. Comment allons-nous réaliser notre part dans le Plan Local de l'Habitat Intercommunal validé en septembre et qui est en cours d'ajustement au niveau de VGP sans y consacrer une partie de nos moyens d'investissement ? Comment allons-nous

respecter le contrat de mixité sociale signé en décembre 2023 ? Les ressources affectées à la surcharge foncière dans notre PPI pour 2025 représentent seulement 1,3 % de notre budget en investissement. »

M. FLORENCE : « Concernant notre plan d'investissement, La Forge et le gymnase des Prés-aux-Bois sont en cours de réalisation et font l'objet d'AP/CP. Quelle discussion peut-on encore envisager sur ses sujets en 2025 ? Nous nous étions exprimés auparavant sur la sous-évaluation du coût du gymnase.

Vu les moyens engagés, nous ne pouvons que souhaiter le bon aboutissement des opérations lancées dans le respect du calendrier et des moyens alloués. Les équipements remplacés ou rénovés seront appréciés, ce qui mettra fin aux solutions transitoires et à la gêne inévitable générée par les travaux. Les habitants nous interrogent : « Avec tout ce qu'on construit, il va falloir construire ou agrandir les écoles ».

Or, comment pouvoir répondre à cette question sans disposer des chiffres ?

Au fil des années, les effectifs baissent, effectivement, dans l'enseignement élémentaire et il reste des places disponibles dans les écoles. La carte scolaire est-elle adaptée aux disponibilités ? D'autre part, les constructions actuelles comportent peu d'appartements familiaux. Ceci amène la question suivante : les jeunes familles resteront-elles à Viroflay ? Comment orienter nos investissements pour permettre aux familles d'habiter à Viroflay ? Selon nos informations, les effectifs du collège sont en augmentation. Est-il suffisamment dimensionné pour faire face à cette augmentation, même temporaire ? S'il ne l'était pas, même si les collèges sont de la responsabilité du Département, dispose-t-on de l'espace nécessaire à proximité ? Rien dans le PPI à l'horizon 2029. »

Mme SÜBERKRÜB : « S'il est souvent question de l'école, la question des Séniors, notamment dépendants, se pose également. Nous lisons sur Internet : « implanté sur le site de Fontenay-le-Fleury, l'EHPAD des Aulnettes se reconstruit pour accueillir 148 pensionnaires en 2025 ». Il n'y a pas un mot sur le sujet dans le DOB. Le déménagement des Aulnettes modifie significativement l'offre de proximité pour les Viroflaysiens dépendants et leurs familles, libère un terrain dont le devenir n'est pas évoqué, déplace l'activité des professionnels qui y travaillent. L'esprit « village » n'est-il pas de pouvoir rester dans son cadre de vie pendant son grand âge ? Le débat de ce soir devrait intégrer la réflexion sur les offres alternatives à l'hébergement en EHPAD pour les seniors vieillissants comme les résidences services, les solutions d'habitat partagé ou encore les appartements thérapeutiques.

De tels projets doivent être implantés dans un secteur facile d'accès pour favoriser l'autonomie et le maintien de la vie sociale. Quelles pourraient être les opportunités à Viroflay ? Il n'y a pas un mot non plus sur le devenir de la caserne des pompiers. « Nous pourrions avoir une bonne surprise », avez-vous annoncé lors des vœux. Le Conseil Municipal, et encore plus lors du DOB, ne devrait-il pas avoir la primeur des décisions et être le lieu du débat sur les options possibles ? D'ailleurs, qu'en est-il de l'évolution envisagée pour la maison forestière du Jardin de la Piste que vous avez évoquée lors de la cérémonie des vœux ? Rien n'est écrit dans le DOB à ce sujet. Nous souhaiterions qu'un débat ouvert ait lieu en Conseil Municipal pour discuter ensemble des projets à mettre en œuvre pour cette maison.»

Mme EGAL : « Une esquisse très sommaire du projet de réaménagement de la salle Dunoyer de Segonzac nous a été fournie en juillet. Le projet de transformation de ce bâtiment est nécessaire pour le rendre accessible et le mettre à niveau sur le plan énergétique et sécurité. « Cités » est favorable à un projet ambitieux permettant de diversifier l'offre culturelle et d'encourager la vie associative. Il doit s'intégrer dans un espace repensé. Nous avons fait un retour détaillé de nos observations. Ce document n'a donné lieu à aucun commentaire de votre part ni des adjoints destinataires. Comment comptez-vous définir les objectifs et les besoins à 50 ans ? Le débat aura-t-il lieu ce soir ? »

M. FLORENCE : « Concernant la rue et les espaces publics, nous voyons avec satisfaction qu'un budget conséquent est prévu pour le réaménagement des rues Lamartine et Chanzy. Quelles sont les prochaines étapes ? Nous restons en attente d'un projet conciliant au mieux la mise en accessibilité et le maintien des arbres. Alors que Sèvres et Chaville lancent cette année la rénovation de la RD910 – RD10 chez nous – que va faire Viroflay ? Les sommes inscrites dans le PPI à partir de 2027 semblent insuffisantes pour aménager de façon cohérente et harmonieuse l'avenue du Général Leclerc, dite « voie royale », sur toute sa longueur en intégrant tous les modes de déplacement et des espaces de vie agréables pour tous. La rénovation, pourtant présentée en 2012, n'a pas été engagée alors que, dans le même temps, le centre-ville et le village ont fait l'objet de plusieurs rénovations d'envergure. La rénovation du tronçon entre la rue d'Estienne d'Orves et la rue Gabriel Péri est-elle prévue dans le PPI ? Comment comptez-vous réaménager le carrefour de Lattre de Tassigny ? Comment traiter le square Germaine Delaunay, qui est inscrit dans le PPI, sans répondre à ces deux questions ? Quel est le projet ? Tout ce secteur sera restructuré lors de la rénovation de l'îlot Delaunay. Nous

avons fait une proposition début 2021 pour améliorer l'intersection entre la rue des Saisons et la rue Rieussec. La rénovation que vous comptez faire en 2026 est-elle compatible avec les transformations à venir ? Concernant l'aménagement de la place de la Fête, nous sommes toujours en attente de la présentation du projet et de la justification du budget. Sur le plan pratique, comment intègre-t-il la piste cyclable prévue route du Pavé de Meudon ? L'arrivée potentielle de la géothermie est structurante pour les futurs projets de construction sur les axes de distribution envisagés et nécessite la création de nouveaux réseaux. Elle n'est pas mentionnée dans le PPI. Pourquoi ? Sur 2025, plus de la moitié du budget de travaux publics – 500 000 € sur 975 000 € – est une enveloppe non commentée. Quels investissements veut-on faire ? La ville comporte 18 % de logements sociaux et améliore ainsi la diversité de la population. Cette évolution ne justifierait-elle pas de revoir certains budgets de fonctionnement, par exemple celui consacré aux centres de loisirs, tout particulièrement l'offre pendant les vacances d'été ? Cette question devrait être abordée dans ce Conseil. Nous avons relevé en 2024 que la contribution aux frais scolaires par enfant était inchangée depuis plusieurs années et qu'il faudrait sans doute revoir ce montant en 2025, compte tenu de l'inflation subie depuis plusieurs années. En termes d'alimentation, tout particulièrement pour les produits frais, les prix sont élevés à Viroflay et contraignent les familles modestes à s'approvisionner ailleurs. Peut-on créer une épicerie solidaire et faire le lien avec le Jardin de la Piste ? Concernant la Petite Enfance, vous rappelez régulièrement qu'un berceau coûte 10 000 € par an à la Ville, cependant les familles, dont les parents travaillent sur les métiers du commerce, du service, du soin ou autre ne peuvent pas bénéficier d'une place en crèche compte tenu de leurs horaires de travail. Elles ont souvent recours à des solutions privées coûteuses. Ne pourrait-on pas allouer une contribution spécifique pour soutenir ces familles, parfois monoparentales, dont les revenus sont modestes et prévoir un budget supplémentaire au CCAS ? »

Mme EGAL : « Enfin, un point de complément : conformément à la réglementation, le rapport du DOB comporte l'évolution de la masse salariale, nous l'avons commentée tout à l'heure. En revanche les textes n'exigent pas de fournir l'évolution des prestations et c'est bien dommage, nous pourrions en débattre.

Or, nous constatons qu'à Viroflay, on fait de plus en plus appel à des prestataires ce qui amène à la réduction des services en régie.

En Commission Accessibilité, ce mardi, nous avons pourtant vu tout l'intérêt de réaliser des aménagements spécifiques en interne. Pouvez-vous nous préciser l'évolution que vous prévoyez dans les années à venir en termes de prestations et dans quelles filières ?

En conclusion, le débat est ouvert ce soir, d'autant que 20 % du budget constituent des enveloppes qui ne demandent qu'à être commentées.»

Mr LEBRUN : « J'ai entendu ce soir un catalogue. Excusez-moi, c'est un catalogue, si on le chiffre, on ne s'en sort plus. Je ne crois pas que tout le monde ait bien compris le fait que nous ayons déjà un plan d'investissement très ambitieux à financer, qu'il faut dégager un autofinancement conséquent.

J'entends une liste de dépenses : aucune piste de recette nouvelle, aucune.

Vous savez, à l'Assemblée nationale, quand on propose des dépenses nouvelles, on est censé présenter des recettes nouvelles. Ici, je n'entends rien sur les recettes nouvelles.

Alors le pompon, c'est quand même une contribution aux familles qui n'auraient pas de place en crèche : là, on ne s'en sort plus. Lesquelles ? Comment ? Pourquoi ? On peut aussi ne choisir que les familles qui ont des revenus bas dans les crèches – mais on n'a pas le droit – pour laisser les familles qui ont des revenus élevés assumer l'embauche d'une personne ou ce genre de choses.

Mais nous n'avons pas le droit de le faire donc nous agissons aussi dans un cadre réglementaire qui fait que nous ne pouvons pas tout faire.

Je suis stupéfait quand même des propos tenus par Monsieur MEHEUST et de l'entendre dire : « qu'il n'y a aucune ambition –, « ne pas faire avancer la ville, c'est dangereux »...

Sur quelle planète vous vivez, Monsieur MEHEUST ?

Enfin, je dis Monsieur MEHEUST parce que c'est vous qui êtes intervenu, au nom de votre groupe.

Quand j'ai fait l'introduction de ce DOB, j'ai quand même parlé de projets d'investissement – vous les connaissez tous les projets d'investissement – à un niveau que l'on n'a jamais connu à Viroflay :

- Nous avons construit une piscine, ouverte en 2021 ;
- nous sommes en train de bâtir un gymnase qui va être neuf, avec des possibilités pour les sportifs qui n'ont jamais été proposées à Viroflay ;
- nous avons la Maison des Jeunes de Viroflay : la journée portes ouvertes s'est tenue samedi dernier, et je peux vous assurer que les parents et les enfants étaient très heureux d'être là ;
- les travaux de la Forge ;
- la construction de la nouvelle crèche Jeanne Jaeger

Et on dit que ce n'est pas ambitieux, qu'on ne fait pas avancer la ville ?

Les aménagements du quartier Verdun refait il y a sept ans, le quartier du village – je n'ai que des commentaires positifs sur le quartier du village, la cuisine centrale que nous avons créée...

Je pense que nous ne vivons pas sur la même planète et qu'il faut une forme de modération dans les propos et reconnaître, à un moment donné, les choses.

Vous nous avez dit que c'était une orientation budgétaire de prudence.

Oui, mais on ne peut pas dire que cela manque d'ambition, c'est totalement faux.

Vous avez pris comme exemple le fait que nous avons renoncé à rénover le marché.

On évolue, on se dit « Est-ce que la rénovation du marché est nécessaire ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres priorités ? Est-ce que le marché est en grande difficulté à l'heure actuelle ? »

Nous travaillons avec Christine Caron, qui voudrait effectivement avoir quelque chose d'esthétique, mais peut-être qu'il y a des travaux à faire moins onéreux que ce que nous avons envisagés, et qui s'inscrivent dans un PPI qui reste ambitieux.

Vous parlez de planning, de manque de transparence. Je n'ai pas la même impression.

Le projet de géothermie n'est-il pas un projet ambitieux ?

Un tel projet n'a jamais été mis en œuvre à Viroflay et très peu dans les villes voisines, hormis Vélizy.

Ce projet est extrêmement ambitieux et permet justement, sur un sujet qui apparemment vous intéresse, de contribuer à offrir un service de chauffage, d'eau chaude sanitaire à la population sans avoir à subir de différences de tarifs trop importantes. L'ambition, c'est cela aussi, nous lançons les projets selon les opportunités en lien avec les villes voisines. Je ne peux pas accepter cette critique. Après, c'est votre propos, j'imagine que vous le pensez, c'est bien cela qui m'inquiète. Je ne peux pas accepter qu'on puisse dire que la Ville n'est pas ambitieuse et que nous ne faisons pas avancer la ville. Vous pourrez le dire à qui vous voulez, mais pas à moi.

En réponse à l'intervention du groupe Cités :

La question de l'évolution démographique est un sujet qui revient régulièrement. Je vais évoquer le logement car il y a évidemment un lien.

J'étais convié cet après-midi à la Préfecture pour participer à une table ronde en tant qu'intervenant sur le logement, et les freins au logement. Le Préfet m'a demandé d'intervenir en tant qu'exemple dans les Yvelines pour essayer de convaincre d'autres maires de se lancer dans la construction.

La table ronde à laquelle j'ai participé en tant qu'intervenant, avait pour thème « Comment peut-on convaincre la population de la nécessité de construire ? »

Si le préfet m'a demandé, en ma qualité de Maire de Viroflay, d'intervenir sur ce sujet, c'est qu'il considère que Viroflay est une des communes engagées sur le sujet.

Je peux vous dire que les objectifs du contrat de mixité sociale ne seront pas remplis et ce n'est pas de notre fait, car le contexte n'est pas du tout porteur.

Sur la question de l'évolution démographique, j'ai commencé mon intervention tout à l'heure en disant que, quand j'étais arrivé à Viroflay en 1970, il y avait une population de 16 365 habitants. À l'heure actuelle, nous sommes à 17 000 et dans le même temps, nous avons augmenté de 30 % le nombre de logements pour une population qui augmente globalement 3,9 % sur 50 ans.

Il ne faut pas en tirer de grandes conclusions, mais j'ai constaté qu'il faut construire pour garder le même nombre d'habitants. J'ai été en cela remercié par une personne de la DDT qui m'a dit « Oui, vous avez raison. Si les maires ne construisent pas, une ville diminue en population, elle s'appauvrit et a tendance à vieillir. » Nous construisons à Viroflay, les Viroflaysiens le voient, et cela ne plaît pas à tout le monde.

Mais ce n'est pas cela qui fait évoluer de façon extrêmement forte la démographie et les besoins en équipements publics.

Tout cela est extrêmement compliqué et aucun grand expert n'a pu me dire « Effectivement dans 10 ans, dans 20 ans, à Viroflay, vous aurez tel et tel besoin. », personne.

Au final, on n'en sait strictement rien. Simplement, la population est plus importante que celle de 1970, nous avons plus de logements, et des équipements sans commune mesure avec ce qu'il y avait en 1970 : des gymnases, une piscine, des crèches...

Je pense qu'on vit bien à Viroflay et que l'on continuera à bien vivre à Viroflay.

Sachez seulement que lorsqu'un immeuble est en voie d'être livré, trois ou quatre mois avant, je demande toujours au promoteur de me donner la composition familiale des acquéreurs pour mesurer l'impact sur les équipements. »

En termes d'équipements scolaires, nous avons une marge très importante.

La question du collège est un vrai sujet et j'évoque le sujet de façon régulière avec le Conseil Départemental. Il y aurait des espaces possibles éventuellement pour un agrandissement, c'est à voir.

Sur le devenir de la caserne de pompiers, il n'y a rien dans le PPI parce qu'elle ne nous appartient pas et ne relève pas de notre compétence.

D'ailleurs, je reviens sur la politique du logement social qui n'est pas du ressort des communes, mais de l'Etat. Pourtant, les pénalités de non atteinte des objectifs, elles, sont imputées aux communes. C'est bien là-dessus que l'État se défausse sur les collectivités locales et il se trouve que certaines collectivités territoriales, comme les Départements ou les Régions, sont dans une telle situation financière, qu'elles ne peuvent plus intervenir sur la politique du logement. Viroflay a subventionné à hauteur de 200 000 € le programme de Versailles Habitat sur l'avenue du Général Leclerc pour qu'il puisse se faire.

L'État en principe collecte par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et du livret A des sommes affectées au logement social.

Soyons raisonnables dans notre façon de dire les choses, ici et encore plus à l'extérieur, pour ne pas laisser croire aux Viroflaysiens qu'on peut tout faire dans la ville, que tout est du ressort de la Ville.

Certes, nous avons une compétence générale, mais avec des moyens limités. »

Mme SÜBERKRÜB : « Pour la caserne des pompiers, vous pouvez nous dire à qui appartient la caserne des pompiers, au Département ? »

Mr LEBRUN : « Non, depuis 2004 au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui est un organisme autonome du Département même s'il est financé à 45 % par le Département (il est aussi financé à 55 % par les communes). Le SDIS réfléchit à l'utilisation de cet espace et reviendra vers la Ville.

Sur la question « Est-ce que la Ville peut apporter une aide au remplacement des chaudières ? »

Si la Ville commence à rentrer dans les aides pour l'isolation thermique des bâtiments, le remplacement de chaudière au fioul, le remplacement des fenêtres, quel sera alors le rôle de l'Etat ? « Ma Prime Renov » est un dispositif de l'Etat.

Lors de la table ronde ce matin à la Préfecture sur le logement, un intervenant faisait un schéma d'ensemble en disant « À l'horizon de quatre ou cinq ans, il y aura pratiquement 45 % des appartements privés qui seront dans des catégories qui ne permettront plus de les louer ».

La Ville ne peut assumer des dépenses qui ne sont pas de son ressort et ne mettra pas un euro dans le remplacement des chaudières ou l'isolation des copropriétés.

Nous faisons déjà beaucoup dans nos bâtiments publics, comme la Maison des Jeunes de Viroflay - Philippe de Dieuleveult qui a une belle performance thermique

Nous ne pouvons pas nous substituer à tout le monde et encore moins à l'État qui est plus que défaillant.

Je reviens sur vos autres questions.

Sur la question de la carte scolaire, est-ce qu'elle est adaptée ?

La carte scolaire a déjà évolué, elle continuera à évoluer certainement en fonction de la démographie.

Les seniors : quand on me dit « il n'y a rien dans le budget, dans le PPI sur l'EHPAD ».

L'EHPAD ne nous appartient pas, ce n'est pas du ressort de la Ville, encore une fois. Le bâtiment n'est plus en état d'accueillir durablement des personnes âgées parce qu'il y a beaucoup trop de travaux à effectuer. Il n'est plus conforme aux standards des EHPAD actuels.

Sa reconstruction d'ici 3 ans à Fontenay-le-Fleury permettra d'obtenir davantage de lits et j'ai demandé au Maire de Fontenay d'avoir des admissions si besoin, de Viroflaysiens.

Je vous rappelle que nous avons un autre EHPAD à Viroflay, l'EHPAD de la Source dans lequel il y a des places disponibles ainsi qu'un Service de Soins Infirmiers à Domicile.

La question du soin et de la dépendance, n'est pas du ressort de la Ville. On le fait cependant, avec un certain nombre d'actions : le transport des personnes à mobilité réduite pour aller au marché, le transport à la demande pour faire en sorte que les personnes continuent à vivre de façon autonome dans Viroflay.

La Maison forestière : Il n'y a rien au PPI pour la Maison Forestière parce que nous avons déjà, dans le budget 2024, un budget travaux prévu. Après la première phase qui était l'aménagement des extérieurs, nous allons réhabiliter le rez-de-chaussée pour faire en sorte qu'on puisse y faire des activités toute l'année.

Pour la salle Dunoyer, nous vous avons présenté des hypothèses pour débattre sur le sujet.

Pour l'instant, nous nous posons encore un certain nombre de questions sur le sujet, les plus grosses dépenses seront en 2027 et 2028 donc largement après les élections municipales de 2026.

Pour la voirie, vous avez parlé des rues Lamartine et Chanzy, c'est l'exemple parfait de la réglementation française : si nous voulons changer l'assainissement ou autre et que nous nous trouvons confrontés à des arbres, il faut demander l'accord de plusieurs autorités dont le préfet, la DDT, ce qui retarde le projet.

Sur la RD10, vous dites que la RD10 à Chaville va être rénovée : oui, c'est vrai, mais par qui ? Par le Département des Hauts-de-Seine intégralement, ce qui ne sera pas du tout le cas à Viroflay.

Si nous devons requalifier la RD 10, il nous faudrait entre 12 et 18 millions d'€, à peu près.

Nous sommes en train de regarder s'il n'y a pas des possibilités de faire des choses moins onéreuses et qui rempliraient tout autant l'objectif. Nous vous en reparlerons, sachant qu'en plus, il y a la question de la géothermie qui arrive.

Sur la place de la Fête, le projet est en train de s'affiner : il y a une réunion cette semaine avec l'EHPAD de la Source pour connaître ses besoins. Nous faisons de la concertation aussi avec un certain nombre d'utilisateurs, pour connaître leurs besoins en termes de stationnement, d'espace de repos pour des résidents. C'est un travail qui a été fait par Jean-Philippe OLIER et nos services avec l'EHPAD qui va nous permettre d'amender un peu les idées que nous pouvions avoir. Une fois les travaux du bâtiment Quadral terminés, le réaménagement de la place de la Fête sera entrepris.

Dans le PPI, il n'y a rien sur la géothermie » : tout d'abord, le PPI s'arrête en 2029. De plus, cela ne générera aucune dépense directe pour la Ville de Viroflay, car le concessionnaire choisi sera en charge d'entreprendre les travaux.

J'ai essayé d'être le plus complet possible par rapport à l'ensemble de vos questions, mais je finirai en synthétisant : nous sommes dans une période troublée, et ce n'est pas le moment d'aller inventer des choses complètement en dehors de ce que nous pouvons faire.

J'en parle régulièrement avec Laure COTTIN, notamment, qui fait partie de l'association d'élus sur la petite enfance et sur un certain nombre d'autres sujets comme la dépendance. Quand elle parle de ce que l'on fait à Viroflay, la plupart des élus nous regardent : ce qui est fait pour la parentalité, pour les retraités... Je peux vous dire il y a assez peu de villes qui offrent ce type de service avec un nombre d'animations absolument incroyable, un goûter avec un spectacle pour la nouvelle année... »

Mme COTTIN : « J'ajoute que le service de la Forge n'est jamais fermé, il n'a aucune vacances, du lundi matin au vendredi soir. Peu de communes ont un tel dispositif ! »

Mr GUILLON : « Je voulais revenir sur un point évoqué par Monsieur MEHEUST sur la participation citoyenne. Nous sommes complètement d'accord, c'est un sujet qui est très important, mais la concertation, la participation citoyenne, le dialogue avec les habitants, tous les collègues du groupe majoritaire le pratiquent dans leurs activités, peut-être pas au quotidien, mais au moins à la semaine.

En plus, depuis le début de cette mandature, nous avons accentué les consultations, les avis pour choisir le nom de la MJV, la piscine, donner l'avis sur le magazine... Enfin, nous avons accentué encore cette participation citoyenne qui était déjà complètement dans notre ADN. Donc nous sommes complètement d'accord sur ce point et je voulais apporter cette précision. »

Mr LEBRUN : « Je ne connais pas une seule commune – peut-être que vous en connaissez – qui fait son budget avec la population. Nous pouvons dire « Oui, effectivement, il y a 90 000 ou 100 000 € qui vont être un budget participatif. »

Mais 100 000 € sur 23 ou 24 millions d'€, on « fait joujou ». La démarche budgétaire est tellement complexe, qu'il faudrait des formations de plusieurs jours à la population pour élaborer un budget. Et après des formations continues et régulières.

Je vous rappelle aussi que les élus sont là pour cela. Le budget est un acte politique qui permet à l'équipe majoritaire en place de mener les actions qu'elle souhaite mener et pour lesquelles elle a été désignée et élue par la population.

Cet acte politique, nous le faisons en fonction de ce que nous avons proposé au moment des élections et il couvre à la fois la question du fonctionnement et la question de l'investissement. À Viroflay, nous avons un PPI, c'est un exercice qui est complexe et il ne faut pas s'attarder sur les chiffres, il faut regarder plutôt les opérations que nous envisageons de faire. »

Mr ISSAKIDIS : « Juste un chiffre rapide. On parle de DPE, vous savez, les fameux Diagnostics de Performance Énergétique. Si les 2,3 millions de logements qui sont en G et en F, qu'on appelle aujourd'hui des passoires thermiques selon le vocable utilisé, passaient en DPE D, c'est-à-dire passaient de G ou F à D – il y a

2,3 millions de logements concernés, c'est 0,6 % de l'empreinte carbone annuelle de la France qui serait économisé. 2,3 millions de logements passent en D, c'est 0,6 % de l'empreinte carbone. Pire, c'est la moitié annuelle des gaz à effet de serre de la seule usine d'Arcelor Mittal à Fos-sur-Mer.»

Mr LEBRUN : « Je peux vous dire que même le préfet était stupéfait d'entendre ce chiffre du nombre de logements qui pourraient ne pas être mis en location, ce qui accentuerait la pénurie de logements.»

Mme EGAL : « Je pense que nous avons bien compris votre propos. La question qui était posée en termes d'investissement, vous y avez répondu, vous dites : « le logement, ce n'est pas de notre compétence donc on n'y mettra pas plus que ce qu'on a prévu d'y mettre ».

Je trouvais que c'était un sujet sur lequel nous avons des engagements, et que cela devrait figurer dans le débat et dans le rapport.

Sur le dernier point qui vient d'être évoqué relatif aux chaudières au fioul, on ne veut pas contribuer non plus, mais juste une chose : on a parlé de gaz à effet de serre, mais on parle également de pollution, de transport. Accélérer le mouvement sur la réduction du nombre de chaudières au fioul sur notre commune, c'est améliorer l'air de notre commune, c'est limiter les camions de livraison dans notre commune.

La Ville de Chaville offre une prime pour réduire le nombre de chaudières au fioul. Ce n'est pas une idée saugrenue, ce n'est pas une dépense superfétatoire, c'est une question qu'on peut se poser et si c'est un petit volume chaque année, cela ne va pas grever notre plan d'investissement à long terme.

Je pense que cela nécessitait d'être redit.

Concernant les crèches, vous avez bien compris notre propos et vous le connaissez. Nous n'avons pas évoqué n'importe quelles familles : il y a des familles aujourd'hui qui sont dans des situations complexes. Généralement les métiers qui sont les moins bien rémunérés aujourd'hui, ce sont les métiers qui sont très inconfortables en termes d'horaires. Ces horaires difficiles sont parfois portés par les deux parents et on ne va pas aller critiquer ces familles qui sont autonomes d'un point de vue économique et qui ont ces métiers difficiles. Ils ne peuvent pas bénéficier de ces crèches performantes qu'on a mises en place sur la ville. Ce n'est pas aberrant de se poser la question de savoir comment on pourrait soutenir ces familles pour qu'elles aient, elles aussi, accès à un encadrement intéressant pour leurs jeunes enfants.

Ce ne sont pas des questions qui sont aussi simples à traiter et elles méritent qu'on s'y arrête. »

Mr LEBRUN : « Elles ne sont, effectivement, pas aussi simples à traiter. Nous avons déjà débattu sur le sujet, Madame EGAL. »

Mme EGAL : « Nous en avons déjà parlé et je pense qu'il faut rechercher des solutions et je reste attachée à ce point. »

Mr LEBRUN : « Sachant que dans le secteur de la petite enfance, il est de plus en plus difficile d'arriver à trouver le personnel formé.

Je vais prendre un exemple : les crèches privées, les micro-crèches se sont mises en grève lundi dernier, parce que l'État avait décidé qu'il fallait qu'elles respectent, en termes de personnel, les mêmes règles d'encadrement et de qualification de l'encadrement que les crèches publiques. Nous sommes face à de vraies difficultés liées à la question du personnel, dans les EHPAD, les SSIAD, les centres de loisirs. Et à Viroflay, par rapport aux autres villes des alentours, nous avons quasiment des effectifs complets. Pour les animateurs c'est compliqué, mais nous avons réussi à en recruter de nouveaux. Toutes les sections de nos crèches sont ouvertes, ce qui n'est pas du tout le cas dans d'autres communes.

C'est compliqué et l'État nous dit « le fameux service public de la petite enfance, ce sont les communes qui doivent le faire ».

Raisonner sur les besoins, oui, mais avec quels moyens ? Ce sont des moyens en formation qui ne sont pas de notre ressort. »

Un autre exemple me vient à l'esprit. Nous devions recruter un agent qui avait donné son accord. Elle devait commencer demain. Ce matin elle nous dit « Non, je ne viens pas ».

Nous comptons sur elle dans ce service où il n'y a que trois personnes. Elles vont continuer à travailler à deux pendant encore minimum deux ou trois mois, le temps que l'on trouve quelqu'un d'autre.

Vous voyez le contexte compliqué dans lequel nous nous trouvons : le contexte financier, le contexte de ressources humaines et ressources financières.

Sur la question du logement – et je finis là-dessus –, je peux vous dire que s'il fallait chiffrer et valoriser l'énergie que nous y mettons avec Jean BERNICOT, le Service d'Urbanisme, moi-même, la Directrice

Générale des Services, la Directrice de Cabinet, si vous saviez l'énergie que nous mettons dans la question du logement à Viroflay, dans la construction...

J'étais moi-même au Tribunal Administratif il y a 15 jours pour défendre le permis qui avait été annulé en 2021 par le même Tribunal Administratif pour une raison purement subjective, un jugement qui a été cassé par le Conseil d'État et qui repassait trois ans après devant le Tribunal Administratif.

J'y étais, j'ai passé la matinée à essayer de défendre le projet de la rue Georges Chaumette dans lequel il y a 40 % de logements sociaux sur des terrains de l'État que l'État veut vendre depuis 2004. Nous y consacrons une énergie considérable. Cela ne se voit peut-être pas dans le PPI, ni dans le budget, mais cela fait partie du temps que nous y passons et, en fait, c'est avec plaisir parce que nous sommes là pour cela.

Enfin, avec plaisir... Quand il y a du résultat, c'est sympa, mais quand le permis de construire est annulé par un tribunal administratif pour des raisons complètement absurdes, c'est tout à fait désagréable. »

Mme EGAL : « Je vous remercie pour cette précision. Ceci dit, cela aurait été intéressant qu'on inscrive malgré tout dans ce DOB le fait qu'on est engagés sur ce contrat de mixité sociale.

Cela fait partie des contraintes ou des apports – on peut le prendre dans le sens que l'on veut – et nous allons chercher, normalement, à le faire. C'est un contrat que nous avons signé, nous allons quand même chercher à le réaliser et je trouverais sain que ce soit inscrit. C'était notre demande.

Par ailleurs, pour revenir sur les Séniors, il y a quand même une question : bien sûr qu'aujourd'hui, l'EHPAD de la Source a encore des places parce que l'EHPAD Les Aulnettes est toujours présent sur la commune. À terme, nous connaissons une baisse très importante du nombre de places, et pour les personnes qui sont en perte d'autonomie, le fait de rester à proximité des familles, des gens qu'elles connaissent pour avoir la visite des amis tant que ces visites sont encore possibles, de la famille, fréquemment, conditionne vraiment leur qualité de vie.

Les éloigner à Fontenay-le-Fleury pose question. Je pense qu'effectivement, étudier sur la commune l'implantation, peut-être, d'autres structures – il n'y a pas que les EHPAD – envisager des emplacements qui permettraient d'avoir une offre différenciée sur la commune, c'est quand même une question qu'on peut se poser en Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce n'est pas dans le PPI, ce n'est pas pour 2025, mais nous avons jusqu'à 2029 pour l'inscrire : ce sont des questions qu'il faut se poser sur la ville. »

Mr LEBRUN : « Je n'aime pas mettre des chiffres pour mettre des chiffres et d'ici 2028 et 2029, la politique sur l'autonomie aura encore changé.

Dans les années 90, nous devions maintenir à domicile le plus possible ; puis il y a eu les « foyers-logements », puis les EHPAD, puis les EHPAD avec des unités de vie protégée, des unités Alzheimer.

Aujourd'hui, on revient sur « Il faut garder à domicile ». L'Agence Régionale de Santé nous l'a rappelé : « si vous ne fusionnez pas votre SSIAD avec un service d'aide à domicile, on peut vous retirer votre agrément. »

C'est surréaliste, sachant qu'en plus, nous ne pouvons pas fusionner notre SSIAD avec un SAD, ce dernier étant privé : juridiquement ce n'est pas possible. Vous vous rendez compte, dans quel monde on évolue.

Quelle est la vision d'ensemble ? Quelle est la vision d'avenir ?

On m'a dit qu'il n'y avait pas de vision à Viroflay, pas d'ambition. Je suis désolé, mais on la connaît la vision de Viroflay, notre vision. La vision au niveau de la France, on n'en sait strictement rien, que ce soit sur l'éducation, sur la dépendance, sur la santé, la défense, l'immigration, tous ces sujets.

Je reviens sur Viroflay : nous faisons ce que nous pensons devoir être fait avec les moyens qui sont les nôtres et en étant extrêmement prudents.

Je remercie Monsieur MEHEUST d'avoir dit que c'était un budget prudent – enfin, ce n'est pas encore un budget – mais c'est effectivement un budget prudent que nous ferons, comme à chaque fois, pour faire en sorte de continuer à avoir cette borne que j'ai fixée à 3 millions d'€ d'épargne nette pour continuer à faire des projets.»

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS, Maire Adjoint rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant le budget de la ville pour 2025.

DIT que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) et sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2) EXONÉRATION DE TAXES FONCIÈRES POUR LES LOGEMENTS ANCIENS FAISANT L'OBJET DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Mr ISSAKIDIS : « Il s'agit de proroger une délibération prise en mars 2023 qui octroyait une exonération à hauteur de 50 % de la Taxe Foncière pour tous les logements de plus de 10 ans qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. La loi a été modifiée et une nouvelle délibération est nécessaire pour proroger les dispositions qui vous sont présentées. »

Mr LEBRUN : « Nous recommuniquerons sur le sujet dans le magazine ou sur le site de la Ville pour faire en sorte de les faire connaître. Des personnes sont au courant et notamment certaines copropriétés. A partir du moment où les travaux remplissent un certain nombre de critères – plus de 10 000 € de travaux notamment, ils sont éligibles. C'est une forme de contribution de la Ville puisqu'elle se prive de recettes dans le cadre de la rénovation énergétique et thermique de bâtiments privés. Le changement de chaudière au fioul entre aussi dans le dispositif. »

Mme EGAL : « Et sur une chaudière d'un appartement, d'une maison ? »

Mr LEBRUN : « les deux si le montant est égal ou supérieur à 10 000 € ».

Mr FOURNIER : « Mes chers collègues, j'ai deux questions. Une première sur la formulation : je ne sais pas si « dépenses d'équipement » - c'est une formulation réglementaire-, comprennent bien les travaux de rénovation et l'achat d'une chaudière ? »

Mr LEBRUN : « Je crois qu'il s'agit plus du matériel, et pas de la main-d'œuvre. »

Mr FOURNIER : « A-t-on des statistiques du nombre de personnes qui ont demandé cette exonération ces deux dernières années ? »

Mr LEBRUN : « Non, car elle est traitée directement par le Centre des Impôts ».

Mme EGAL : « Savez-vous combien de copropriétés et de bailleurs ont engagé des travaux de rénovation énergétique depuis 2020, sur la ville ? »

Mr LEBRUN : « Il y en a un certain nombre mais il est compliqué d'en connaître le nombre précis. Les déclarations préalables au niveau de l'urbanisme ne sont pas toujours suivies de travaux ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, ayant fait l'objet de dépenses de prestations de rénovation énergétique.

FIXE le taux d'exonération à 50 %.

PRÉCISE que, pour le cas particulier des travaux nécessitant des autorisations d'urbanisme, cette exonération ne sera appliquée que si les travaux ont obtenu un certificat de conformité.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mr LEBRUN : « J'ai reçu deux questions orales, une de chacun des deux groupes minoritaires. La première que j'ai reçue c'était, dans l'ordre chronologique, celle de « Viroflay c'est vous », me semble-t-il, et je crois que c'était Mr MEHEUST qui nous l'avait envoyé. »

Mr MEHEUST : « Suite à la visite, le 14 janvier 2025, de Madame TESTON, dans les cours d'école végétalisées des Marmousets et Vauban de Versailles, la liste « Viroflay c'est vous » souhaiterait aborder le sujet de la végétalisation des cours d'école.

Nous allons vous présenter de manière détaillée le partage d'expérience de la ville de Figeac que notre liste trouve parfaitement adapté, car centré sur la concertation avec toutes les parties prenantes du projet.

La ville de Figeac a décidé de végétaliser la cour de l'école élémentaire Jacques Chapou. Ce projet a commencé par une phase préparatoire de concertation avec l'équipe éducative, les élèves et les animateurs extrascolaires de l'école concernée. Il reste primordial que l'équipe éducative soit convaincue des bienfaits de la végétalisation afin qu'elle soit motrice dans la durée. L'étape suivante du projet a consisté à mettre en œuvre une séance pédagogique pour faire réfléchir les élèves sur leur cour d'école de rêve. Évidemment, les demandes ont parfois été extravagantes, mais il est toujours utile pour les élèves de se confronter à la réalité et aux contraintes budgétaires et techniques. Le but est de faire adhérer les élèves au projet de végétalisation tout en repensant les espaces de la cour. De plus, cela s'inscrit facilement dans une séquence pédagogique sur le développement durable, l'entretien d'un potager, etc. Le Conseil Municipal des Enfants trie les différentes propositions puis un plan est proposé au Service Technique de Figeac. Un concepteur paysagiste a aidé les services concernant la faisabilité du projet et le choix des espèces plantées pour qu'elles soient adaptées au dérèglement climatique et pour éviter toute allergie. Il faut également veiller à conserver un chemin goudronné pour l'accès aux véhicules de secours comme les camions de pompiers. Le choix a été fait de créer plusieurs îlots de verdure permettant de s'y réfugier en cas de forte chaleur. Les enfants sont très respectueux des plantations. Un système de cordon délimite la zone et permet d'indiquer qu'elle est interdite lors de fortes pluies ou lorsque l'arbre est très jeune. Cela permet aussi d'éviter que les enfants ne se salissent plus que d'habitude. L'équipe éducative de Figeac était assez réticente à la végétalisation de la cour à cause de la peur de voir les enfants se salir plus souvent. Heureusement, avec de la pédagogie, les enfants de Figeac ont compris qu'il ne fallait pas à franchir la zone délimitée par le cordon en cas de pluie.

La liste « Viroflay c'est vous » est certaine que les enfants de Viroflay le comprendront également. D'après l'équipe éducative, cette peur était finalement irrationnelle. Enfin, depuis que la cour est végétalisée, les enseignants témoignent que les enfants reviennent plus calmes de la récréation. La contrainte de réalisation des travaux sur la période de vacances scolaires est forte, mais la ville de Figeac a tenu les délais. Par exemple, le bitume, dans la cour, n'est pas très épais et la terre, en dessous, est atteinte rapidement. Pour une partie des îlots de fraîcheur, des copeaux de bois ont été utilisés pour le sol. Or, la production des copeaux, suite aux divers entretiens des espaces verts, est supérieure au renouvellement des copeaux exigé pour la cour végétalisée. Au final, il n'y a pas de crainte à avoir concernant d'éventuels frais de fonctionnement supplémentaires.

Le coût total du projet pour la cour d'école de Figeac s'est élevé à 600 000 € hors aide. Ces aides, en provenance du Fonds Vert et du CEREMA, ont concerné environ la moitié du coût initial. Le coût net du projet s'est finalement élevé à 300 000 €.

Voilà ce que nous souhaitons partager avec vous sur ce thème cher à notre liste.

En espérant vous avoir convaincu des bienfaits de la végétalisation des cours d'école pour tous les Viroflaysiens, pour un coût relativement faible à l'échelle d'une ville. D'après le post Facebook de Madame TESTON concernant sa visite d'écoles de Versailles mentionnée au début de notre intervention, l'école Camille Corot de Viroflay serait la première école dont vous envisagez la végétalisation de la cour.

Quand prévoyez-vous de végétaliser la cour de l'école Camille Corot ? Pouvez-vous nous en dire plus sur cette végétalisation en projet ? Pourquoi ne pas profiter des prochains travaux prévus à l'école Lamartine pour végétaliser la cour de cette dernière ?»

Mr LEBRUN : « Monsieur MEHEUST, je vous remercie infiniment de l'attention que vous portez aux posts Facebook de mon adjointe à la Vie Scolaire, Périscolaire et à la Jeunesse, cela montre que ses posts sont intéressants et instructifs.

Effectivement, Madame TESTON dans le cadre de ses fonctions et de ses bonnes relations avec les villes voisines, a fait part sur ce réseau social de son intérêt et de celui de notre équipe pour végétaliser/désimperméabiliser la cour de l'école ainsi que nous l'avons fait déjà pour les écoles maternelles de Viroflay dont Lamartine. Cette école dispose dorénavant de 35 % de sa superficie déjà désimperméabilisées, notamment avec des copeaux de bois en dessous des jeux, plus un auvent qui a été installé pour servir de préau en cas de pluie et pour protéger du soleil si besoin. Il y a aussi des arbres dans cette cour.

C'est donc en allant sur le terrain que Madame TESTON peut faire des constats avec les élus des villes voisines qui, eux-mêmes, ont réalisé ce type de projet, notamment pour éviter les écueils et trouver la meilleure façon de procéder.

La concertation avec les utilisateurs du lieu est un point essentiel et je ne doute pas que vous vous êtes déjà rendu compte que nous procédons régulièrement à ce type de concertation sans pour autant avoir recours à des organismes extérieurs.

Tout comme vous, j'avais pu consulter sur Internet ce que le CEREMA avait fait pour Figeac, qui est un exemple parmi d'autres. Plus proche de nous, je peux aussi vous indiquer que nous avons pu visiter l'année dernière deux écoles de Chaville – mais il n'y a pas eu de post Facebook – qui ont aussi réfléchi et initié ce genre d'aménagement. Nous nous faisons donc notre idée actuellement sur ce qu'il faut faire à l'échelle de Viroflay et sur nos pratiques habituelles et je réponds donc maintenant rapidement à vos trois questions : c'est en 2026 que les travaux pourront être menés pour Corot après cette phase de consultation que nous envisageons.

Il ne faut quand même pas oublier que la cour de Corot sert de temps en temps, ponctuellement, de parking pour des manifestations qui nécessitent d'accueillir un peu plus de voitures qu'habituellement : il y avait notamment la Sainte Barbe.

Je ne peux pas vous en dire plus sur le projet de végétalisation qui n'en est pour l'instant qu'au stade d'une intention qui a néanmoins – et c'est Gwenola TESTON qui me l'affirme – soulevé l'intérêt de la directrice. Quant à la cour de l'école Lamartine, celle-ci étant déjà désimperméabilisée à 35 % depuis 2023, nous n'avons pas l'intention d'y revenir pour le moment, ce qui paraît logique.

Quant au Fonds Vert que vous citez et dont Figeac a bénéficié, je peux quasiment garantir, sans être un grand médium, qu'on n'en verra pas un seul centime dans les années à venir étant donné qu'il a déjà été un peu réduit. Nous avons déjà fait des demandes de Fonds Vert et nous n'avons pas eu grand-chose. Nous avons éventuellement de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notamment pour l'accessibilité de Lamartine, mais le Fonds Vert, non.

Voilà la réponse que je peux faire à votre question, Monsieur MEHEUST. J'ai reçu une deuxième question de Cités sur des questions de réseau de chaleur. »

Mme SÜBERKRÜB : « Nous revenons sur les réseaux de chaleur fondés sur la géothermie qui sont en train d'être mis en place entre les villes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay avec comme délégataire, le SIGEIF. Comme nous l'avons déjà exprimé lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024, nous soutenons la création de ce réseau de chaleur qui est une très bonne solution pour décarboner massivement et réduire les prix de chauffage.

Est-il prévu dans le contrat avec le SIGEIF d'intégrer une clause de rentabilité ou plutôt d'intégrer une incitation à la sobriété et donc la possibilité d'une baisse des consommations d'énergie ? En effet, les consommations d'énergie devraient baisser d'ici quelques années du fait de la hausse des températures liée au changement climatique, mais aussi du fait de la mise en œuvre des réglementations d'isolation applicable aux logements et aux bâtiments publics. Si les recettes du délégataire baissent, est-ce que les usagers verront les prix chauffage augmenter ou est-ce que ce sera à la collectivité ou au délégataire de compenser le manque à gagner ? Nous vous remercions d'avance pour votre réponse. »

Mr LEBRUN : « Votre dernière question est tout à fait intéressante.

C'est vrai : quid si les recettes attendues ne sont pas là ? En septembre dernier, nous avons voté non pas pour le choix d'un délégataire – le SIGEIF n'est pas un délégataire – mais nous avons transféré la compétence « réseau de chaleur » au SIGEIF, c'est différent.

Le SIGEIF se charge de formaliser un projet de cahier des charges, de contrat en quelque sorte, qu'il soumettra ensuite à une consultation publique auprès d'opérateurs. Celui qui sera choisi sera le délégataire et le SIGEIF sera l'autorité concédante.

Ce n'est donc pas le SIGEIF qui va se charger des travaux. Ceci étant dit, le SIGEIF travaille sur la question de la formalisation de ce cahier des charges.

Concernant vos questions, il est prévu pour la tarification des abonnés, qu'une formule de calcul de tarifs soit élaborée pour rendre possible et incitative économiquement la baisse de consommation qui pourrait se faire par les abonnés.

Les abonnés pourront bénéficier, s'ils consomment moins, d'une baisse de tarif.

Il est prévu aussi qu'il soit demandé au délégataire de verser à l'autorité délégante des sommes qui alimenteront un fonds spécifique qui permettra de financer des travaux auprès de clients pour faire de l'isolation et avoir des gains énergétiques dans leur logement.

Il y a un deuxième fonds, une forme d'incitation tarifaire à faire des travaux. Si la baisse globale de consommation devait atteindre un montant qui n'est pas encore fixé, de l'ordre de 30 % par rapport au contrat, là, il y aura des clauses de revoyure, pour éviter la contribution des communes et du SIGEIF, par exemple un allongement de la délégation. Un certain nombre de possibilités existent dans l'objectif de ne pas faire subir aux usagers ou aux communes en tant que bénéficiaires la conséquence d'une baisse de consommation importante».

Mme SÜBERKRÜB : « Je voulais intervenir pour vous remercier d'avoir accepté l'installation des composteurs du premier site de compostage de quartier qui se trouve maintenant dans les jardins de la mairie, derrière, et on a déjà plus de 20 familles qui participent au compostage. Ces familles habitent dans les Briques rouges et dans les maisons aux alentours et n'ont pas de jardin pour composter chez eux. Elles sont toutes très enthousiastes de pouvoir enfin composter leurs biodéchets. Nous espérons pouvoir bientôt installer d'autres composteurs dans d'autres quartiers avec l'association que nous avons créée : « Compost et partage à Viroflay ».

Voilà, un grand merci de nous avoir fait confiance afin de pouvoir prouver que ça pouvait marcher. »

Mr LEBRUN : « La confiance se mérite sur la durée, nous en avons parlé dans le long discours que j'ai fait lors de l'inauguration de ces trois bacs à compost – c'était très sympathique en plus, les gens de l'association sont tout à fait sympathiques et volontaires – j'ai bien précisé aussi que c'était une expérimentation. Il faut que cela fonctionne et c'est pour cela que j'ai demandé aux utilisateurs de se regrouper en association pour faire en sorte d'avoir des correspondants. L'association, normalement, permet d'avoir une continuité et une durabilité. Je vous remercie de vos remerciements et c'est vrai que c'était une de vos demandes, je le reconnais. Je l'ai reconnu pendant mes vœux : j'ai dit que, parfois, nous répondions aussi de façon favorable à des demandes qui peuvent nous être faites de la part de groupes minoritaires, mais c'est sous contrôle, vous l'avez bien compris. Merci à vous tous.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25